

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2024-005

Séance du 27 MAI 2024 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent., Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mr MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absent excusé : Mr LESCHUITTA Pascal.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Agnès GREMAUD,

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Carrières Blanc – avenant n° 1 au contrat de fortage signé le 18 mai 2015 ;
- Eclairage Public : recours au mécanisme du fonds de concours pour financer un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Document de valorisation financière et fiscale 2023 transmis par le SGC d'Oyonnax.
- Informations diverses :
 - . CME : présentation du rallye découverte ;
 - . Courrier de Monsieur le Président de HBA : dossiers HBA impactant la consommation foncière des communes ou le droit à construire ;
 - . Courrier de Monsieur le Président de HBA : compétence transport scolaire.

2024-2705-001 - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE FORTAGE SIGNE LE 18 MAI 2015 ENTRE LES CARRIERES BLANC ET LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle que l'exploitation de la carrière en cours site de Champ Biolay, sur la commune de Béard-Géovreissiat, a nécessité, en 2015, une déclaration de projet pour une mise en compatibilité du document d'urbanisme et l'intégration de parcelles communales pour l'extension de la zone carrières. Il indique que cette procédure a représenté un coût de 11 584 € à la charge de la commune. Il ajoute qu'un contrat de fortage sur les parcelles communales AC324 de 5 359m² et AC325 de 8 830 m² a été signé le 18 mai 2015 pour une redevance fixée à 1,50 € HT par mètre cube de matériaux extraits du terrain. L'article 3 de ce contrat prévoit que la redevance soit calculée annuellement sur la base des mètres cubes réellement extraits au cours de l'année précédente.

Au vu de l'état d'avancement de l'exploitation en cours et des frais engagés par la commune en 2015, les Carrières Blanc proposent une modification du contrat de fortage en prévoyant, à titre provisionnel et exceptionnel, le versement d'un acompte de 70 000 €, fixe et payable en une fois.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant.

En réponse à la demande de Madame GREMAUD, Monsieur COMTET précise que la dépense de 11 584 € concerne les frais engagés pour la déclaration de projet et la modification du POS communal, pour mise en compatibilité (AMO Agence 01, Bureau d'études PRO and CO, publications et enquête publique).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'un acompte provisionnel et exceptionnel de 70 000 € sur le fortage relatif à l'exploitation des carrières sur les parcelles communales AC324 et AC325, adopte et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2024-2705-002 - COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC : Recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie) :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a en projet de passer l'éclairage public communal en LED et qu'une étude définitive sera proposée par le SIEA à l'automne prochain.